

COMPTES CONSOLIDÉS

GRUPE POUJOLAT - COMPTES CONSOLIDÉS
au 31 décembre 2008

A. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	084
B. BILAN CONSOLIDÉ	085
C. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS ...	086
D. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	086
E. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS CONSOLIDÉS	087
Généralités	087
Compte de résultat consolidé	095
Bilan actif consolidé	096
Bilan passif consolidé	098
Autres informations	101

GRUPE POUJOLAT - COMPTES CONSOLIDÉS

A. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Résultat consolidé (En milliers d'euros)	Notes	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
Chiffre d'affaires	IV	135 784	116 610
Production stockée		(1 077)	1 912
Autres produits de l'activité		201	143
Achats consommés	V	(74 782)	(67 358)
Charges de personnel	VI	(38 456)	(34 666)
Autres charges de l'activité	VII	(335)	(342)
Impôts et taxes	VIII	(2 716)	(2 657)
Dotations aux amortissements	IX	(4 921)	(4 293)
Dotations/reprises de provisions	X	(829)	59
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		12 869	9 408
Autres produits et charges opérationnels	XI	16	672
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		12 885	10 080
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		647	747
Coût de l'endettement financier brut		(1 660)	(1 613)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	XII	(1 013)	(866)
Autres produits et charges financiers	XIII	(1 044)	(537)
Impôts sur le résultat	XIV	(3 758)	(2 904)
Résultat des sociétés mises en équivalence	XV	1	(39)
RÉSULTAT NET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES EN COURS DE CESSIION		7 071	5 734
RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSIION		-	-
RÉSULTAT NET		7 071	5 734
PART DU GROUPE		6 829	5 590
INTÉRÊTS MINORITAIRES	XVI	242	144
Résultat net (part du Groupe) par action	XVII	14,19 euros	11,62 euros
Résultat net dilué (part du Groupe) par action	XVII	14,19 euros	11,62 euros

B. BILAN CONSOLIDÉ

Actif consolidé <i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31 Décembre 2008	31 Décembre 2007
Goodwill	XVIII	-	-
Immobilisations incorporelles	XIX	900	721
Immobilisations corporelles	XX	30 927	31 779
Titres mis en équivalence		-	-
Immeubles de placement		-	-
Actifs d'impôts différés	XXI	-	-
Autres actifs non courants	XXII	57	87
Actifs non courants destinés à être cédés	XXIII	548	579
ACTIF NON COURANT		32 432	33 166
Stocks et en-cours	XXIV	25 316	29 134
Clients	XXV	44 865	39 938
Autres créances	XXVI	3 521	3 605
Autres actifs courants	XXVII	37	17
Trésorerie et équivalents de trésorerie	XXVIII	4 116	4 322
ACTIF COURANT		77 855	77 016
TOTAL DE L'ACTIF CONSOLIDÉ		110 287	110 182
Passif consolidé <i>(En milliers d'euros)</i>	Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Capital		12 000	12 000
Réserves de conversion		129	248
Titres d'autocontrôle		(224)	(224)
Réserves consolidées		25 105	20 032
Résultat consolidé		6 829	5 590
CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE		43 839	37 646
Intérêts minoritaires		1 762	1 525
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	XXIX	45 601	39 171
Provisions	XXX	1 850	2 024
Provisions sur titres mis en équivalence		29	30
Passifs d'impôts différés	XXXI	547	352
Autres passifs non courants	XXXII	17 643	19 150
PASSIF NON COURANT		20 069	21 556
Fournisseurs	XXXIII	14 625	13 136
Autres dettes	XXXIV	14 230	11 563
Autres passifs courants	XXXV	15 762	24 756
PASSIF COURANT		44 617	49 455
TOTAL DU PASSIF CONSOLIDÉ		110 287	110 182

C. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	31 Décembre 2008	31 décembre 2007
<i>(En milliers d'euros)</i>		
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ (y compris intérêts minoritaires)	7 071	5 734
Dotations nettes aux amortissements et provisions	5 248	4 271
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	-	-
Autres produits et charges calculés	(65)	(11)
Plus et moins values de cession	188	455
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	1	(39)
Dividendes des sociétés non consolidées	-	-
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT APRÈS COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	12 443	10 410
Coût de l'endettement financier net	1 013	866
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	3 758	2 882
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	17 214	14 158
Impôt versé	(3 739)	(2 923)
Variation du besoin en fonds de roulement	2 454	(8 191)
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	15 929	3 044
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	(4 722)	(9 149)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	679	630
Décaissements liés aux acquisitions d'actifs financiers	-	-
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers	19	90
Encaissements liés aux cessions des titres d'autocontrôle	-	-
Incidence des variations de périmètre	-	163
Dividendes reçus	-	-
Variation des prêts et avances consentis	-	-
Subventions d'investissements reçus	-	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement	(16)	264
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(4 640)	(8 002)
Sommes reçues des actionnaires	-	-
Dividendes mis en paiement	(866)	(731)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	4 750	7 524
Remboursement d'emprunts	(5 168)	(5 013)
Intérêts financiers nets versés	(1 013)	(866)
Autres flux liés aux opérations de financement	-	-
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(2 297)	914
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	8 992	(4 044)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	(15 656)	(11 611)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	(6 664)	(15 655)

D. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Titres d'auto-contrôle	Réserves et résultats consolidés	Réserves de conversion	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
<i>(En milliers d'euros)</i>							
Capitaux propres au							
1^{er} janvier 2007	12 000	(224)	21 111	201	33 088	1 217	34 305
Distribution de dividendes	-	-	(731)	-	(731)	-	(731)
Réserves de conversion	-	-	-	47	47	-	47
Résultat consolidé de l'exercice 2007	-	-	5 590	-	5 590	144	5 734
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	164	164
Impact amiante sur capitaux propres	-	-	(349)*	-	(349)*	-	(349)*
Capitaux propres							
au 31 décembre 2007	12 000	(224)	25 622	248	37 646	1 525	39 171
Distribution de dividendes	-	-	(866)	-	(866)	-	(866)
Réserves de conversion	-	-	-	(119)	(119)	(5)	(124)
Résultat consolidé de l'exercice 2008	-	-	6 829	-	6 829	242	7 071
Impact amiante sur capitaux propres	-	-	349*	-	349*	-	349*
Capitaux propres							
au 31 décembre 2008	12 000	(224)	31 934	129	43 839	1 762	45 601

* Montant net d'impôts

E. NOTES ANNEXES

AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2008

GÉNÉRALITÉS

NOTE I - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

POUJOLAT S.A. (« la Société ») est une entreprise domiciliée en France. Ses actions sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext compartiment C.

POUJOLAT conçoit et fabrique des conduits métalliques et des sorties de toit.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 comprennent les états financiers de la Société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les données de l'exercice clos le 31 décembre 2007 étant présentées à titre comparatif.

Les états financiers consolidés incluent :

- le résultat consolidé sur la performance financière,
- le bilan consolidé sur la situation financière,
- le tableau de variation des capitaux propres consolidés,
- le tableau des flux de trésorerie consolidés,
- ainsi que les présentes notes annexes,

ont été arrêtés par le directoire le 27 mars 2009.

(1) DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RÉFÉRENTIEL IFRS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) applicables au 31 décembre 2008, adoptées par l'Union Européenne. Ces normes sont accessibles sur le site internet de l'Union Européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les exigences de chaque norme IAS et IFRS ainsi que leurs interprétations SIC et IFRIC que comprend le référentiel IFRS ont été intégralement respectées.

Le Groupe a appliqué par anticipation la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », publiée en novembre 2006 et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le Groupe a choisi de n'appliquer par anticipation aucune autre norme qu'IFRS 8.

(2) BASES DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des passifs relatifs aux avantages du personnel comptabilisés pour leur valeur actuelle.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction pour l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme dans les comptes des entités du Groupe compris dans les états financiers consolidés.

(3) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les principes de consolidation sont énoncés dans la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels ».

a. Périmètre de consolidation

Les entités considérées comme non significatives au regard de l'ensemble consolidé sont exclues du périmètre de consolidation conformément au principe d'importance relative énoncé dans le cadre conceptuel du référentiel IFRS.

Le Groupe n'est constitué que de la Société et de ses filiales. Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Le contrôle est présumé exister en cas de détention supérieure à 50 % des droits de vote. Il existe également lorsqu'il y a :

- pouvoir de gouverner en vertu d'un contrat,
- pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des administrateurs ou des membres d'un organe équivalent contrôlant l'entité,
- pouvoir de réunir la majorité des droits de vote au conseil d'administration ou organe équivalent contrôlant l'entité, les droits de vote potentiels, actuellement exerçables, étant pris en compte.

Des restrictions sévères et durables au contrôle d'une filiale sont un indice de perte de contrôle mais ne constituent pas un critère d'exclusion en soi. La détention temporaire n'est pas un critère d'exclusion, mais peut entraîner le cas échéant l'application de la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Le Groupe n'exerce, directement ou indirectement, aucun contrôle conjoint au 31 décembre 2008.

Il détient une participation, dans la société QUALITY BÛCHES, sur laquelle il exerce une influence notable.

b. Procédures de consolidation

Les comptes des entités consolidées sont tous arrêtés à la même date ou sur la base d'une situation décalée de moins de trois mois par rapport à la date de consolidation et ajustée en conséquence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés selon la méthode de l'intégration globale à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Le résultat de sortie d'une filiale consolidée est comptabilisé dans le résultat consolidé pour la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable de la filiale dans les comptes consolidés, y compris la réserve de conversion pour une filiale étrangère.

Les écarts d'évaluation sur actifs et passifs identifiables sont traités selon la méthode de la réévaluation globale, c'est à dire en regroupant la part du Groupe et celle des minoritaires.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

La structure sur laquelle le Groupe exerce une influence notable, est consolidée par mise en équivalence.

c. Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Les écritures enregistrées dans les comptes individuels des filiales consolidées pour la seule application des dispositions fiscales sont également éliminées. À ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leurs montants nets d'impôt.

(4) MONNAIE ÉTRANGÈRE

La comptabilisation des transactions en monnaie étrangère ainsi que la conversion des états financiers des activités à l'étranger sont traitées par la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères ».

a. Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

b. États financiers des activités à l'étranger

Les comptes de toutes les entités du Groupe (aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros, selon les modalités suivantes :

- les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture.
- les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros, en utilisant le cours de change moyen de la période approchant les cours de change aux dates de transaction.
- les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en réserve de conversion, composante distincte des capitaux propres, et dans les intérêts minoritaires.

(5) PRODUITS DES ACTIVITÉS

Les normes IAS applicables sont l'IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et l'IAS 11 « Contrats de construction ».

a. Faits générateurs

Produits

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Conformément aux conditions générales de vente, le fait générateur intervient à la date de remise des produits finis au transporteur.

Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à la recouvrabilité de la contrepartie due ou au retour possible des marchandises en cas de droit d'annulation de la vente et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des biens.

Contrats de fabrication

Lorsque les produits d'un contrat de fabrication peuvent être estimés de façon fiable, les produits et les coûts du contrat sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement du contrat. Le degré d'avancement est évalué par référence au stade de réalisation technique atteint.

Une perte attendue est immédiatement comptabilisée en résultat.

b. Présentation

Les remises commerciales ainsi que les escomptes de règlement accordés aux clients sont présentés en déduction du chiffre d'affaires. Les dépenses de services après-vente sont également déduites du chiffre d'affaires.

(6) CHARGES DES CONTRATS DE LOCATION

Les modalités de comptabilisation des charges relatives aux contrats de location sont énoncées dans la norme IAS 17 « Contrats de location ».

a. Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

b. Paiements au titre de contrats de location-financement

Les paiements minimaux au titre des contrats de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant, à appliquer au solde de la dette restant due.

(7) PRÉSENTATION DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ

La présentation du résultat est conforme à la recommandation n° 2004-R.02 du Conseil National de la Comptabilité relative au format de compte de résultat des entreprises sous référentiel comptable international.

a. Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net avant prise en compte :

- des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement :
 - des profits et des pertes sur des éléments d'actifs immobilisés,
 - des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel du référentiel IFRS,
- des éléments de produits et de charges financiers,
- de l'impôt sur le résultat (exigible et différé),
- du résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

b. Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie,
- les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- le résultat de cession d'équivalents de trésorerie
- le coût de l'endettement financier brut, soit les charges d'intérêts sur opérations de financement.

c. Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent :

- les dividendes,
- les profits et pertes sur cessions de titres non consolidés,
- les dépréciations des titres non consolidés,
- les produits et les charges d'actualisation à l'exception de ceux relatifs aux avantages du personnel à long terme,
- les autres produits et charges financiers.

(8) IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Les dispositions relatives à l'impôt sur le résultat sont contenues dans la norme IAS 12.

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et de tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- le goodwill non déductible fiscalement,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable,
- les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidé est présenté à la note XIV.

(9) RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », le Groupe présente sur cette ligne du compte de résultat le résultat des activités abandonnées (somme du résultat après impôt et du résultat de cession).

(10) INTÉRÊTS MINORITAIRES

Conformément à la norme IAS 27 « États financiers consolidés et individuels », les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent notamment :

- leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés,
- leur part dans les écarts de conversion résultant de la conversion des comptes des entités étrangères selon la méthode de clôture,
- leur part dans les écarts de réévaluation.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé.

Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part du Groupe, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité à couvrir leur quote-part de pertes.

(11) RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le mode de calcul des résultats nets par action est énoncé dans la norme IAS 33.

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Les actions ordinaires sont traitées comme dilutives si et seulement si leur conversion en actions ordinaires aurait pour effet de réduire le bénéfice net par action. Le calcul des actions dilutives est réalisé selon la méthode du rachat d'actions.

(12) GOODWILL

Conformément à la norme IFRS 3, tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Lors de la première consolidation des entités acquises après le 1^{er} janvier 2004, le Groupe procède, dans un délai n'excédant pas les douze mois suivant l'acquisition, à l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs acquis, passifs éventuels) à la date d'acquisition.

L'excédent du coût d'acquisition des titres sur la quote-part revenant au Groupe dans le total des actifs et passifs acquis et des passifs éventuels valorisés à leur juste valeur est inscrit sous la rubrique « Goodwill ». Chaque goodwill est alloué, au plus tard à la clôture de l'exercice suivant celui de l'acquisition aux différentes unités génératrices de trésorerie bénéficiant du regroupement d'entreprises.

Dans les cas où la part d'intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels excède le coût du regroupement d'entreprises (goodwill négatif), il est procédé à :

- la vérification de l'identification et de l'évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise, ainsi que l'évaluation du coût du regroupement d'entreprises,
- la comptabilisation immédiate en résultat de tout excédent résiduel après cette vérification.

Ultérieurement, les goodwill sont évalués à leur coût, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur.

Ces actifs incorporels ne sont plus amortis depuis le 1^{er} janvier 2004 mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel conformément à la norme IAS 36 révisée (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat, en résultat opérationnel dans les « Autres produits et charges opérationnels ».

Pour chacune des acquisitions antérieures au 1^{er} janvier 2004, le goodwill a été maintenu à son coût présumé représentant le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent (règlement n°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable).

(13) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La norme applicable concernant les immobilisations incorporelles est la norme IAS 38.

a. Actifs

Les immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

b. Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

c. Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an au 31 décembre. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Brevets	5 ans
Logiciels	4 à 10 ans

(14) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les normes applicables concernant les immobilisations corporelles sont les normes IAS 16 et IAS 17 « Contrats de location ».

a. Actifs dont le Groupe est propriétaire

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût historique comme coût présumé diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

b. Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement conformément à la norme IAS 17, dès lors qu'ils revêtent un caractère significatif.

Comptabilisation initiale

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont enregistrés à l'actif et au passif pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune, au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation utilisé pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location si celui-ci peut être déterminé, sinon le taux d'emprunt marginal du Groupe est utilisé.

Comptabilisation ultérieure

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette financière (voir (6) de la présente note).

La méthode d'amortissement et de dépréciation des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède le Groupe. La dotation aux amortissements est calculée selon IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Les dépréciations éventuelles sont déterminées conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » (voir (21) de la présente note).

c. Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

d. Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. L'amortissement est principalement calculé suivant la méthode linéaire, une partie des éléments du poste « Matériels et outillages » étant amortie selon le mode dégressif considéré comme l'amortissement économique de ces éléments. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Constructions – Gros oeuvre	40 ans
Constructions – Installations générales	10 à 15 ans
Matériels et outillages	3 à 12 ans
Agencements et aménagements	15 ans
Matériels informatiques	3 à 7 ans
Matériels de transport	4 à 8 ans
Mobiliers et matériels de bureau	10 à 12 ans

La valeur résiduelle est révisée annuellement, si elle est significative.

(15) IMMEUBLES DE PLACEMENT

La définition, la comptabilisation et l'évaluation des immeubles de placement sont énoncées dans la norme IAS 40.

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital. Initialement, les immeubles de placement sont évalués à leur coût, frais d'acquisition inclus. Le Groupe a retenu l'option d'évaluer et de comptabiliser les immeubles de placement au coût historique amorti, coût d'entrée diminué des amortissements et des provisions (voir (21) de la présente note).

(16) ACTIFS ET PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

La présentation des actifs et des passifs en éléments courants et non courants est définie par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe hors actifs d'impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles et les actifs financiers de transaction constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe hors passifs d'impôts différés ou dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

(17) ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les règles concernant les actifs et passifs d'impôts différés sont décrites dans la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat ».

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan.

(18) ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Ils regroupent les actifs non courants ou groupes d'actifs qui sont disponibles à la vente et dont la cession est hautement probable.

Les actifs non courants ou groupes d'actifs considérés comme détenus en vue de leur vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Par ailleurs, ces actifs cessent d'être amortis. Ils sont classés sur une ligne particulière du bilan lorsque leur montant est significatif.

(19) STOCKS, EN-COURS DE PRODUCTION ET PRODUITS FINIS

Les règles d'évaluation et de présentation relatives aux stocks, en-cours de production et produits finis sont contenues dans la norme IAS 2.

a. Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués selon la méthode du coût moyen d'achat pondéré. Le coût comprend les coûts d'acquisition et les coûts encourus pour les amener à l'endroit où ils se trouvent et est minoré des remises commerciales et des escomptes financiers obtenus.

b. En-cours de production et produits finis

Les en-cours de production et les produits finis sont valorisés à un coût de revient complet usine qui comprend une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production. Cette valeur est plafonnée au prix de vente net des frais commerciaux et du résultat opérationnel courant.

c. Dépréciation

Les stocks, en-cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

(20) CRÉANCES**a. Contrats de fabrication**

Les contrats de fabrication en cours sont comptabilisés au coût augmenté du montant de la marge (voir méthode décrite en (5) de la présente note) et diminué des pertes attendues et des factures intermédiaires. Les coûts comprennent l'ensemble des coûts directement affectables aux contrats concernés et une quote-part des frais généraux fixes et variables attribuables à l'activité de contrats de construction du Groupe, fondée sur la capacité normale de l'activité.

Les montants bruts dus par les clients ou aux clients, relatifs aux travaux en cours à la clôture, sont présentés sur une seule rubrique du bilan respectivement dans les actifs et passifs courants.

b. Autres créances clients et autres débiteurs

Les autres créances clients et les autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en (21) de la présente note).

(21) DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Les dispositions relatives à la dépréciation des goodwill, immobilisations corporelles et incorporelles sont décrites dans la norme IAS 36. Les règles d'évaluation des immobilisations financières et des créances émises sont contenues dans la norme IAS 39 « Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation ».

a. Principes généraux

Les valeurs comptables des actifs du Groupe autres que les actifs d'impôts différés (voir méthode comptable décrite au (17) de la présente note), sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée (voir ci-après).

Le Groupe estime qu'un actif a pu perdre de la valeur en présence notamment des indices internes suivants :

- flux de trésorerie nets actualisés ou les résultats opérationnels générés par l'actif sensiblement plus mauvais que ceux budgétés,
 - existence de pertes opérationnelles significatives générées par l'actif.
- Pour les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée systématiquement chaque année à la date du 31 décembre.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat. La perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif.

b. Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable des créances comptabilisées au coût amorti est égale à la juste valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif. Les créances dont l'échéance est proche ne sont pas actualisées.

La valeur recouvrable des autres actifs est la valeur la plus élevée entre leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché et de la valeur du temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour un actif, qui ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Le Groupe considère que la définition des unités génératrices de trésorerie repose essentiellement sur la manière dont la direction gère ses entités en particulier à travers ses différents secteurs d'activité et ses implantations géographiques individuelles. En conséquence, chaque entité juridique constitue une unité génératrice de trésorerie.

c. Reprise de la perte de valeur

La perte de valeur au titre de prêts et créances comptabilisés au coût amorti est reprise si l'augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise. Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

(22) TRÉSorerIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSorerIE

Selon l'IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que pour un placement ou d'autres finalités.

Pour qu'un placement puisse être considéré comme un équivalent de trésorerie, il doit être facilement convertible, en un montant de trésorerie connu et être soumis à un risque négligeable de changement de valeur. En conséquence, un placement ne sera normalement qualifié d'équivalent de trésorerie que s'il a une échéance rapprochée, par exemple inférieure ou égale à trois mois à partir de la date d'acquisition.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les OPCVM classés dans la catégorie « monétaire » (Avis de l'Autorité des Marchés Financiers du 9 mars 2006) et les dépôts à vue.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

(23) TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers – Informations à fournir et présentation », les titres d'autocontrôle détenus par le Groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

(24) PROVISIONS

Les conditions de constitution des provisions sont énoncées dans la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ».

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à l'actif.

a. Garanties

L'ensemble des productions du Groupe sont couvertes par des garanties spécifiques. Cette obligation ne fait pas l'objet d'une provision dans les comptes consolidés, la totalité de l'engagement étant couvert par des contrats d'assurance.

b. Restructurations

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan formalisé et détaillé de restructuration et a, à la date de clôture de l'exercice :

- soit commencé à exécuter le plan,
- soit rendu public le plan.

Les coûts d'exploitation futurs ne sont pas provisionnés.

c. Contrats déficitaires

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages économiques attendus du contrat par le Groupe sont inférieurs aux coûts inévitables devant être engagés pour satisfaire aux obligations contractuelles.

(25) AVANTAGES DU PERSONNEL

a. Avantages à long terme

Le traitement de ces avantages est défini par la norme IAS 19 « Avantages au personnel ».

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime de cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestations sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont intégralement comptabilisés en résultat de la période. En effet, le Groupe n'applique pas la méthode du corridor. La charge de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus et du coût de l'actualisation, est entièrement constatée en « Charges de personnel ».

b. Paiements fondés sur des actions

La norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », publiée en février 2004, traite des transactions réalisées avec le personnel ou avec d'autres tiers dont le paiement est fondé sur des actions.

Selon l'exception offerte par IFRS 1, seules les options attribuées à compter du 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 31 décembre 2004 doivent obligatoirement être prises en compte.

L'offre d'options d'achat d'actions faite aux salariés du Groupe ayant été réalisée le 22 décembre 2000, il a été décidé de ne pratiquer aucun retraitement dans les comptes consolidés.

En application de la norme IAS 33 « Résultat par action », le calcul du résultat net dilué par action est réalisé en prenant en compte l'incidence dilutive de ces plans.

(26) PASSIFS ÉVENTUELS

Selon la norme IAS 37, un passif éventuel est :

- une obligation potentielle, résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle du Groupe,
- une obligation actuelle résultant d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car ne répondant pas aux critères de comptabilisation :
 - soit il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation
 - soit le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Une information sur cette obligation est fournie dans les notes annexes des états financiers de chacun des exercices concernés. Toutefois, conformément à la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les passifs éventuels dont le montant de l'obligation peut être évalué avec une fiabilité suffisante sont comptabilisés à leur juste valeur séparément du goodwill selon la méthode de l'acquisition.

(27) EMPRUNTS PORTANT INTÉRÊTS

Selon la norme IAS 39, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Suite à la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti. La différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(28) DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

En application de la norme IAS 39, les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à la juste valeur lors de comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

(29) INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle relève de l'application anticipée de la norme IFRS 8.

Un secteur opérationnel est une composante du Groupe qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges, dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

NOTE II - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sociétés	Pays	% contrôle	% intérêts	Méthode de consolidation
POUJOLAT S.A.	France	100,00%	100,00 %	Consolidante
S.A. POUJOLAT	Belgique	62,22 %	62,22 %	Intégration globale
S.A. POUJOLAT BELUX	Belgique	99,95 %	62,18 %	Intégration globale
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	France	99,99 %	99,99 %	Intégration globale
POUJOLAT SRL	Italie	100,00 %	100,00 %	Intégration globale
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	France	99,62 %	99,62 %	Intégration globale
POUJOLAT UK Ltd	Royaume-Uni	98,74 %	98,74 %	Intégration globale
POUJOLAT BV	Pays-Bas	80,00 %	80,00 %	Intégration globale
S.A. BEIRENS	France	99,99 %	99,99 %	Intégration globale
POUJOLAT Sp. z o.o.	Pologne	99,99 %	99,99 %	Intégration globale
POUJOLAT BACA	Turquie	50,00 %	50,00 %	Intégration globale
S.A.S. EURO ENERGIES	France	47,00 %	47,00 %	Intégration globale
S.A.R.L. QUALITY BÜCHES	France	25,00 %	25,00 %	Mise en équivalence

Il n'y a eu aucune variation de périmètre sur l'exercice

NOTE III - INFORMATION SECTORIELLE

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Les activités opérationnelles du Groupe sont organisées par zone géographique. Aussi, l'information sectorielle est communiquée selon ce critère dans le tableau ci-dessous.

	2008				2007			
	France	Hors France	Élimination intersecteur	TOTAL	France	Hors France	Élimination intersecteur	TOTAL
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Chiffre d'affaires	148 278	14 523	(27 016)	135 784	126 106	13 431	(22 927)	116 610
Résultat opérationnel	12 456	429	-	12 885	9 837	243	-	10 080
Résultat net	7 125	(54)	-	7 071	5 159	575	-	5 734
INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE								
Immobilisations incorporelles	472	8	-	480	383	14	-	397
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Terrains	391	-	-	391	79	-	-	79
Constructions	456	94	-	550	1 789	1 061	-	2 850
Instal. Techn. mat. Et out. Indust.	3 555	67	-	3 622	5 088	555	-	5 643
Autres immobilisations corporelles	394	51	-	445	356	70	-	426
TOTAL ACQUISITIONS	5 268	220	-	5 488	7 695	1 700	-	9 395
IMMOBILISATIONS NETTES								
Immobilisations incorporelles	896	4	-	900	707	14	-	721
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-
Terrains	1 561	1 509	-	3 070	1 207	1 541	-	2 748
Constructions	13 452	3 303	-	16 755	14 157	3 436	-	17 593
Instal. Techn. mat. Et out. Indust.	8 847	620	-	9 467	8 101	811	-	8 912
Autres immobilisations corporelles	1 097	103	-	1 200	1 150	117	-	1 267
Immobilisations en cours	348	-	-	348	934	-	-	934
Avances et acomptes	87	-	-	87	325	-	-	325
TOTAL IMMOBILISATIONS	26 288	5 539	-	31 827	26 581	5 919	-	32 500
DETTES								
Autres passifs non courants	17 066	577	-	17 643	18 440	710	-	19 150
Fournisseurs	13 968	657	-	14 625	12 293	843	-	13 136
Autres dettes	13 414	816	-	14 230	10 841	722	-	11 563
Autres passifs courants	14 647	1 115	-	15 762	23 872	884	-	24 756

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

NOTE IV - CHIFFRE D'AFFAIRES

(En milliers d'euros)	2008	2007
Ventes France	119 141	100 490
Ventes Export	16 643	16 120
TOTAL	135 784	116 610

NOTE V - ACHATS CONSOMMES

(En milliers d'euros)	2008	2007
Marchandises (y compris variation de stocks)	(8 020)	(4 176)
Matières premières (y compris variation de stocks)	(36 779)	(38 329)
Autres achats et charges externes	(29 983)	(24 853)
TOTAL	(74 782)	(67 358)

NOTE VI - FRAIS DE PERSONNEL

(En milliers d'euros)	2008	2007
Rémunérations	(27 191)	(24 805)
Charges sociales	(10 140)	(9 198)
Participation	(1 009)	(671)
Indemnités de fin de carrière	(50)	(58)
Indemnités départ amiante	(66)	66
TOTAL	(38 456)	(34 666)

NOTE VII - AUTRES CHARGES DE L'ACTIVITÉ

(En milliers d'euros)	2008	2007
Concession de brevet	(74)	(44)
Pertes sur créances irrécouvrables	(69)	(89)
Écart de conversion sur résultat des filiales étrangères	(3)	(2)
Charges diverses de gestion courante	(189)	(207)
TOTAL	(335)	(342)

NOTE VIII - IMPÔTS ET TAXES

(En milliers d'euros)	2008	2007
Taxe professionnelle	(1 268)	(1 273)
Impôts fonciers	(427)	(440)
Autres taxes	(1 021)	(944)
TOTAL	(2 716)	(2 657)

NOTE IX - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

(En milliers d'euros)	2008	2007
Immobilisations incorporelles	(259)	(264)
Immobilisations corporelles		
(y compris les immeubles de placement)	(4 662)	(4 029)
TOTAL	(4 921)	(4 293)

NOTE X - DOTATIONS / REPRISES DE PROVISIONS

(En milliers d'euros)	2008	2007
Dotations de l'exercice	(1 230)	(458)
Sur stocks et en-cours	(535)	(252)
Sur comptes clients	(436)	(53)
Pour risques et charges	(259)	(153)
Reprises sur l'exercice	401	517
Sur stocks et en-cours	149	117
Sur comptes clients	208	53
Pour risques et charges	44	247
TOTAL	(829)	59

NOTE XI - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

(En milliers d'euros)	2008	2007
Résultat de cessions d'actifs	(276)	(235)
Reprise de provision sur immobilisations		189
Subventions	55	691
Autres	237	27
TOTAL	16	672

NOTE XII - COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

(En milliers d'euros)	2008	2007
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	647	747
Frais financiers sur emprunts	(1 081)	(870)
Frais financiers sur découverts bancaires	(480)	(711)
Frais financiers sur location-financement		(5)
Autres	(99)	(27)
TOTAL	(1 013)	(866)

NOTE XIII - AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

(En milliers d'euros)	2008	2007
Différences de change	(853)	(224)
Autres	(191)	(313)
TOTAL	(1 044)	(537)

NOTE XIV - IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

(1) VENTILATION DE LA CHARGE D'IMPÔT

(En milliers d'euros)	2008	2007
Impôts exigibles	(3 739)	(2 923)
Impôts différés	(19)	19
TOTAL	(3 758)	(2 904)

(2) RÉCONCILIATION ENTRE LA CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT CONSOLIDÉ

(En milliers d'euros)	2008	2007
Charge d'impôt théorique (*)	(3 482)	(2 865)
Variation des impôts différés	(19)	17
Différences permanentes	(38)	(87)
Différences temporaires	(124)	4
Utilisation des déficits antérieurs	-	-
Effet des différences de taux d'imposition	37	23
Effet des résultats des sociétés déficitaires	(262)	(62)
Autres variations	130	66
Charge d'impôt consolidée	(3 758)	(2 904)

(*) Calculée sur la base du résultat net avant impôt en fonction du taux légal applicable en France.

NOTE XVII - RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE) PAR ACTION

Il représente 14,19 euros par action au 31 décembre 2008 contre 11,62 euros par action sur l'exercice précédent.

Le nombre d'actions retenues pour le calcul sont les actions ordinaires.

Les résultats par catégories d'actions sont les suivants :

	2008			2007		
	Actions ordinaires	Autocontrôle	Total	Actions ordinaires	Autocontrôle	Total
Nombre d'actions émises	481 148	8 602	489 750	481 148	8 602	489 750
Résultat par action	14,19	-	-	11,62	-	-

Les titres d'autocontrôle détenus par la Société ont été imputés sur les réserves consolidées pour 224 milliers d'euros au 31 décembre 2008, ainsi qu'au 31 décembre 2007.

BILAN ACTIF CONSOLIDÉ

NOTE XVIII - GOODWILL

Les valeurs brutes de chacun des goodwill sont nulles aux 31 décembre 2007 et 2008, étant totalement amorties à la date de transition aux IFRS.

Pour mémoire les valeurs brutes dans l'ancien référentiel se présentaient comme suit :

(En milliers d'euros)	2008	2007
S.A. POUJOULAT	14	14
S.A.S. TÔLERIE FORÉZIENNE	349	349
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	1 033	1 033
S.A. BEIRENS (*)	168	168
POUJOULAT UK Ltd	12	12
S.A. Poujoulat BELUX (*)	71	71
POUJOULAT Sp. z o.o.	12	12
TOTAL	1 659	1 659

À l'exception du goodwill sur la participation dans POUJOULAT Sp. z o.o. amorti en totalité lors de l'exercice d'acquisition, les goodwill ont été amortis sur 5 ans.

(*) Pour ces deux sociétés il s'agit d'un reclassement de fonds commerciaux acquis.

NOTE XV - RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Il correspond à la quote-part de résultat dans la S.A.R.L. QUALITY BÛCHES soit + 1 millier d'euros.

NOTE XVI - INTÉRÊTS MINORITAIRES

(En milliers d'euros)	2008	2007
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	2	1
S.A. POUJOULAT BELGIQUE	5	3
S.A. POUJOULAT BELUX	255	207
POUJOULAT BV	16	19
POUJOULAT BACA	(19)	(34)
S.A.S. EURO ENERGIES	(17)	(52)
TOTAL	242	144

NOTE XIX - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers d'euros)	2008	2007
Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	2 124	1 942
- Acquisitions	471	195
- Sorties	(126)	(13)
- Effets des variations de change	(3)	-
Valeur brute à la clôture de l'exercice	2 466	2 124
Amortissements à l'ouverture de l'exercice	(1 403)	(1 152)
- Dotations	(257)	(264)
- Sorties	93	13
- Effets des variations de change	1	-
Amortissements à la clôture de l'exercice	(1 566)	(1 403)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	721	790
Valeur nette à la clôture de l'exercice	900	721

L'ensemble de ces immobilisations est constitué de logiciels informatiques acquis, ayant une durée d'utilité déterminée. Il n'a été décelé aucun indice susceptible d'indiquer qu'une immobilisation incorporelle a subi une perte de valeur à la clôture de chacun des exercices.

NOTE XX - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008					2007				
	Terrains Constr.	Inst. Techniques Mat. Ind	Immo en cours	Autres	TOTAL	Terrains Constr.	Inst. Techniques Mat. ind	Immo en cours	Autres	TOTAL
<i>(En milliers d'euros)</i>										
Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	28 355	27 580	935	4 144	61 014	27 969	22 113	328	4 972	55 382
- Acquisitions	941	3 622	345	534	5 442	2 919	5 595	607	841	9 962
- Sorties	(77)	(137)	(932)	(1 002)	(2 148)	(2 602) (*)	(135)	-	(1 667)	(4 404)
- Effets des variations de change	(154)	(169)	-	(29)	(352)	69	7	-	(2)	74
Valeur brute à la clôture de l'exercice	29 065	30 896	348	3 647	63 956	28 355	27 580	935	4 144	61 014
Amortissements à l'ouverture de l'exercice	(8 021)	(18 668)	-	(2 549)	(29 235)	(8 663)	(16 521)	-	(2 754)	(27 935)
- Dotations	(1 305)	(2 956)	-	(371)	(4 635)	(1 312)	(2 252)	-	(520)	(4 084)
- Sorties	75	135	-	542	752	1 958	100	-	725	2 783
- Effets des variations de change	11	60	-	18	89	(4)	5	-	-	1
Amortissements à la clôture de l'exercice	(9 240)	(21 429)	-	(2 360)	(33 029)	(8 021)	(18 668)	-	(2 549)	(29 235)
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	20 334	8 912	935	1 595	31 779	19 306	5 592	328	2 218	27 444
Valeur nette à la clôture de l'exercice	19 825	9 467	348	1 287	30 927	20 334	8 912	935	1 595	31 779

(*) dont le reclassement d'un bâtiment en « Actifs non courants destinés à être cédés »

Les acquisitions de l'exercice portent notamment sur l'achat de nouveaux outils de production, ainsi que sur l'achat d'un bien immobilier sur Lyon, dédié à notre filiale WESTAFLEX BÂTIMENT pour le fonctionnement de son Relais Service.

NOTE XXI - ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

	2008				2007			
	Ouverture Exercice	Augmentation	Diminution	Clôture exercice	Ouverture Exercice	Augmentation	Diminution	Clôture Exercice
<i>(En milliers d'euros)</i>								
Actifs d'impôts différés	-	-	-	-	253	-	253	-

NOTE XXII - AUTRES ACTIFS NON COURANTS

	2008	2007
<i>(En milliers d'euros)</i>		
Actifs financiers	57	53
Créances à plus d'un an	-	34
Personnel et organismes sociaux	-	-
TOTAL	57	87

NOTE XXIII - ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS

Cette rubrique concerne les anciens locaux de la société S.A. BEIRENS faisant l'objet d'une mise en vente et inscrits à ce titre en « Actifs non courants destinés à être cédés ».

NOTE XXIV - STOCKS ET EN-COURS

	2008			2007		
	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
<i>(En milliers d'euros)</i>						
Matières premières	10 936	(176)	10 760	12 625	(78)	12 547
En-cours de production de biens	3 450	(1)	3 449	3 299	-	3 299
Produits intermédiaires et finis	6 754	(435)	6 319	8 049	(193)	7 856
Marchandises	5 127	(339)	4 788	5 722	(290)	5 432
TOTAL	26 267	(951)	25 316	29 695	561	29 134

NOTE XXV – CLIENTS

<i>(En milliers d'euros)</i>	2008	2007
Clients et comptes rattachés	44 998	39 923
<i>Dont en-cours commande valorisées à l'avancement</i>	477	95
Créances douteuses	476	155
Provisions pour créances douteuses	(609)	(140)
TOTAL	44 865	39 938

NOTE XXVI - AUTRES CRÉANCES

<i>(En milliers d'euros)</i>	2008	2007
Personnel et organismes sociaux	305	199
Créances fiscales	1 994	2 193
Créances diverses	333	513
Charges constatées d'avance	889	700
TOTAL	3 521	3 605

NOTE XXVII - AUTRES ACTIFS COURANTS

<i>(En milliers d'euros)</i>	2008	2007
Actifs financiers à moins d'un an	37	17
TOTAL	37	17

NOTE XXVIII - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>(En milliers d'euros)</i>	2008	2007
Trésorerie et équivalents de trésorerie (ACTIF)	4 116	4 322
Trésorerie et équivalents de trésorerie (PASSIF)		
<i>(compris dans la rubrique « Autres passifs courants »)</i>	(10 781)	(19 977)
Trésorerie nette/Tableau des flux de trésorerie	(6 665)	(15 655)

BILAN PASSIF CONSOLIDÉ

NOTE XXIX - CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE

(1) DÉTAIL DES CAPITAUX PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	2008	2007
Capital de POUJOLAT S.A.	12 000	12 000
Réserve légale de POUJOLAT S.A.	1 200	1 200
Titres d'autocontrôle	(224)	(224)
Autres réserves et résultat sociaux de POUJOLAT S.A.	24 010	19 802
Autres réserves et résultats consolidés	6 724	4 620
Réserves de conversion	129	248
Intérêts minoritaires	1 762	1 525
TOTAL	45 601	39 171

Le capital social est constitué de 489 750 actions, émises et entièrement libérées, au nominal de 24,50 euros.

(2) RÉSERVES DE CONVERSION

<i>(En milliers d'euros)</i>	2008	2007
TOTAL	129	248

(3) INTÉRÊTS MINORITAIRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	2008	2007
S.A.S. WESTAFLEX BÂTIMENT	16	14
S.A. POUJOLAT Belgique	544	539
S.A. POUJOLAT BELUX	1 089	834
POUJOLAT BV	76	60
POUJOLAT BACA	-	24
S.A.S. EURO ENERGIES	37	54
TOTAL	1 762	1 525

À la clôture de l'exercice 2008, les 8 602 titres d'autocontrôle détenus par POUJOLAT S.A. ont été imputés sur les réserves consolidées pour un montant de 224 milliers d'euros.

Il n'y a eu aucune nouvelle action émise en 2007 et 2008.

NOTE XXX – PROVISIONS

(En milliers d'euros)	À l'ouverture de l'exercice 2008	Augmentations	Diminutions	À la clôture de l'exercice 2008
Engagements de retraite	1 150	82	32	1 200
Engagement amiante	458	66	524(*)	0
Autres provisions	416	349	115	650
TOTAL	2 024	497	671	1 850

(*) diminution par capitaux propres

(En milliers d'euros)	À l'ouverture de l'exercice 2007	Augmentations	Diminutions	À la clôture de l'exercice 2007
Engagements de retraite	1 093	93	36	1 150
Engagement amiante	524	49	115	458
Autres provisions	295	373	252	416
TOTAL	1 912	515	403	2 024

ENGAGEMENTS DE RETRAITE :

Les provisions pour indemnités de fin de carrière sont évaluées conformément aux dispositions de la convention collective de la métallurgie.

L'estimation de l'engagement prend en compte les modalités et hypothèses suivantes :

- méthode de calcul utilisée : unités de crédit projetées
- mode d'acquisition : prorata temporis
- personnel concerné : ensemble des salariés
- âge de départ à la retraite : 65 ans (60 à 65 ans au 31 décembre 2007)
- taux d'actualisation : 4,10 % y compris inflation (inchangé par rapport au 31 décembre 2007)
- taux de progression des salaires : 2,5 % (2 % au 31 décembre 2007)
- taux moyen de charges sociales : 40 à 45 % (40 % au 31 décembre 2007)
- table de mortalité : tables prospectives par génération (inchangée par rapport au 31 décembre 2007)

Elles sont inscrites au passif des états financiers consolidés et figurent dans la rubrique « Provision » pour leur montant brut.

(En milliers d'euros)	À l'ouverture de l'exercice 2008	Augmentations	Diminutions	À la clôture de l'exercice 2008
Montant brut	1 151	82	32	1 200
Impôt différé	384	27	11	400
MONTANT NET	767	55	21	800

(En milliers d'euros)	À l'ouverture de l'exercice 2007	Augmentations	Diminutions	À la clôture de l'exercice 2007
Montant brut	1 093	94	36	1 151
Impôt différé	365	31	12	384
MONTANT NET	728	63	24	767

ENGAGEMENTS AMIANTE :

La contribution pour les salariés admis au bénéfice de la préretraite amiante est supprimée pour être remplacée par une augmentation de la dotation de la branche accident de travail et maladies professionnelles financées par une majoration des cotisations de l'ensemble des employeurs.

Les cotisations seront appelées sur la base des salaires versés en 2009 et les années ultérieures.

La contribution étant supprimée, la provision constituée à la clôture de l'exercice précédent a été retraitée dans les comptes.

NOTE XXXI - PASSIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

(En milliers d'euros)	2008					2007				
	Ouverture exercice	Augmentation	Diminution	Incidence Capitaux propres	Clôture exercice	Ouverture exercice	Augmentation	Diminution	Incidence Capitaux propres	Clôture exercice
Passifs d'impôts différés	352	195	-	-	547	799	-	447	-	352

NOTE XXXII - AUTRES PASSIFS NON COURANTS

(En milliers d'euros)	2008	2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16 492	17 100
Dettes fiscales et sociales à plus d'un an	69	651
Emprunts et dettes financières divers	1 082	1 399
TOTAL	17 643	19 150

NOTE XXXIII - FOURNISSEURS

(En milliers d'euros)	2008	2007
Fournisseurs et comptes rattachés	14 625	13 136
TOTAL	14 625	13 136

NOTE XXXIV - AUTRES DETTES

(En milliers d'euros)	2008	2007
Dettes fiscales et sociales	12 853	10 194
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	737	605
Produits constatés d'avance	177	445
Dettes diverses	463	319
TOTAL	14 230	11 563

NOTE XXXV - AUTRES PASSIFS COURANTS

(En milliers d'euros)	2008	2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à moins d'un an	15 762	24 756
TOTAL	15 762	24 756

AUTRES INFORMATIONS

NOTE XXXVI - PASSIFS ÉVENTUELS

Selon la norme IAS 37, lorsque le montant d'une obligation potentielle, résultant d'événements passés, ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est constituée.

(1) CONTENTIEUX SOCIAL

Des contentieux sociaux existants à la fin de l'exercice ont fait l'objet de provisions et figurent pour un montant global de 200 milliers d'euros.

(2) DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION

Conformément aux dispositions de la Loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les entités françaises du Groupe accordent à leurs salariés un droit individuel de formation d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans.

Au terme de ce délai et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent-vingt heures.

Aucune charge n'a été comptabilisée dans les résultats de 2008 et des exercices précédents, en application de l'avis n°2004-F du 13 octobre 2004 du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité.

Le nombre d'heures de droit individuel à la formation s'élève à 58 758 heures au 31 décembre 2008.

NOTE XXXVII - ENGAGEMENTS HORS BILAN (En milliers d'euros)

Dettes garanties par des sûretés réelles	4 752
Engagement au titre des contrats de location	1 464
Dont : à moins d'un an	825
à plus d'un an	639
Cautions sur marchés données	513
Dont : à moins d'un an	293
à plus d'un an	220

NOTE XXXVIII - EFFECTIF AU 31/12/08 DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Employés et cadres	298
Ouvriers	583
Représentants	75
Intérimaires	34
TOTAL	990

NOTE XXXIX - TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Toutes les transactions, soldes et résultats internes entre parties liées, ont été retraitées dans les états financiers consolidés à l'exception de celles relatives à la société QUALITY BÛCHES entrée dans le périmètre en 2006. Cette dernière a été intégrée par mise en équivalence.

NOTE XL - FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement concernant les projets du Groupe sont pris en charge sur l'exercice au cours duquel les dépenses sont engagées. Pour l'exercice 2008, elles s'élèvent à 810 milliers d'euros.

NOTE XLI - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société est soumise à un contrôle rigoureux de ses installations industrielles qui aboutit à la délivrance d'une autorisation d'exploiter. L'activité de la Société génère de faibles impacts sur l'environnement et toutes les mesures sont prises afin d'en assurer une préservation optimale.

Au titre de l'exercice 2008, les dépenses suivantes ont été engagées :

<i>(En milliers d'euros)</i>	Charges	Dépenses capitalisées	Total
- Enlèvement et retraitement des déchets	243	-	243
- Enlèvement et retraitement des eaux et hydrocarbures	19	-	19
- Enlèvement et recyclage des déchets bois/ cartons	1	-	1
- Analyse sur les rejets d'eaux et atmosphériques	1	-	1
TOTAL	264	-	264

L'exploitation actuelle des installations n'ayant pas d'impact significatif sur l'environnement; aucun sinistre n'étant survenu, il n'a pas été constaté de passif environnemental.

NOTE XLII - RÉMUNERATIONS ACCORDÉES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION *(En milliers d'euros)*

Pour la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008, la répartition est la suivante :

Organe de surveillance	93
Organe de direction	440

NOTE XLIII - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement important n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.